

## **Compte rendu de la séance du lundi 20 octobre 2014**

**Présents** : Flore THÉROND - Pascal FRAZZONI, Marie-Aude SAINT-PIERRE, Rolland MÉJEAN, Lydie COUDERC, Marthe PEDULLA, Claude BEAU

**Absents avant donné procuration** : Patrick BOSC à Flore THÉROND, Marie BOUCHE à Marthe PEDULLA, Gaspard PICANDET à Pascal FRAZZONI

**Absents excusés** : Guillaume BELLATON

**Secrétaire de séance** : Pascal FRAZZONI

### **Ordre du jour :**

Adhésion à Lozère ingénierie

Autorisation de passage pour circuits VTT

Frais de fonctionnement école publique de Sainte Enemie

Frais de fonctionnement des écoles publiques et privées d'Ispagnac

Décision modificative

Questions diverses



Après avoir salué l'assemblée, Madame le maire propose l'adoption du procès verbal du Conseil municipal du 04 septembre 2014. Il est adopté à l'unanimité.

Madame le maire propose ensuite d'examiner l'ordre du jour.

### **Délibérations du conseil :**

#### **Adhésion Lozère ingénierie (DE 2014 071)**

Suite à l'élection de la nouvelle municipalité, il convient d'adhérer à nouveau à l'agence Lozère Ingénierie. Cette agence départementale a été créée en décembre 2013. Elle est destinée à assister les collectivités territoriales Lozériennes sur le plan technique, juridique et financier. Ses champs de compétences sont : Conseil, AMO, Moe en matière d'aménagement des espaces publics, l'entretien, l'exploitation et l'aménagement de voirie, le développement de TIC, le domaine administratif en lien ou non avec ces thèmes. L'adhésion à l'agence est soumise à cotisation, les prestations sont payantes. Le coût annuel est estimé à 150 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *approuve* les statuts de l'agence Lozère ingénierie, *décide* d'adhérer et s'engage à verser la contribution annuelle

correspondante. *Désigne* Monsieur Patrick BOSCH afin de représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'agence départementale Lozère ingénierie.

#### **Autorisation de passage VTT (DE 2014 072)**

Les Communautés de communes Tarnon Mimente et Pays de Florac et du Haut-Tarn projettent de créer des sentiers VTT. Il s'agit d'aménager 15 circuits VTT aux départs de Bédouès, Ispagnac, Col de Pierre plate, Col du Rey et Rousses. Le pôle Quézac-Le Temple concerne la commune, car le sentier passe par des chemins ruraux de la commune. Il convient d'accorder le passage. C'est une idée porteuse pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *autorise* le passage des itinéraires VTT proposés par les Communautés de communes Tarnon Mimente et Pays de Florac et du Haut-Tarn.

#### **Participation aux frais de l'école publique de Sainte-Énimie (DE 2014 073)**

La participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école publique de Sainte-Énimie pour l'année scolaire 2013-2014 se monte à 833,26 € par élève, soit la somme globale de 3 333,03 € pour 4 enfants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *accepte* de prendre en charge les frais de scolarisation des enfants pour l'année scolaire 2013-2014.

#### **Participation aux frais de l'école privée d'Ispagnac (DE 2014 074)**

La participation de la commune de Quézac pour les frais de fonctionnement de l'école privée Sainte-Ursule se monte à 885,77 € par élève, soit la somme globale de 19 486,94 € pour 23 enfants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *décide* de prendre en charge les frais de fonctionnement de l'école privée Sainte-Ursule d'Ispagnac.

#### **Participation aux frais de l'école publique d'Ispagnac (DE 2014 075)**

La participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école publique d'Ispagnac pour l'année scolaire 2013-2014 se monte à 1 415,86 € par élève, soit la somme globale de 12 742,74 € pour 9 enfants.

Des explications sur le coût élevé des frais de fonctionnement ont été données par la commune d'Ispagnac. Il s'avère que ces frais, qui ne concernent exclusivement que les coûts de fonctionnement (et non d'investissement) ont dû supporter la maintenance d'un ascenseur (installation rendue obligatoire pour l'accessibilité), la délégation de l'entretien à une entreprise privée suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, prestation non renouvelée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *accepte* de prendre en charge les frais de fonctionnement de l'école publique d'Ispagnac de l'année scolaire 2013-2014.

#### **Décision modificative n°4 - Voirie véhicule guirlandes (DE 2014 076)**

Monsieur le premier adjoint en charge des finances fait part au Conseil municipal du fait que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
2312 - OO	Programme 9226 - Travaux divers		- 13 000 €
2312 - OO	Programme 9200 - Voirie communale		+ 11 000 €
2182 - OO	Programme 9227 - Acquisition véhicule communal		+ 1 500 €
2181 - OO	Programme 9228 - Guirlandes		+ 500 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Il s'agit de l'installation de ralentisseurs à Quézac et au Tomple (en complément du programme de voirie intercommunautaire), de l'avance sur l'achat du nouveau véhicule des services techniques (qui sera remboursée plus tard), et de l'acquisition de guirlandes à prix réduit et à ampoules LED.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, *vote* en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### **Questions diverses**

##### **Remerciements**

Le judo club floracois a adressé à la mairie le 07 septembre 2014 ses remerciements pour la subvention qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

##### **Pont monument de Quézac**

Suite aux crues du Tarn de 2008 et 2011, le pont monument de Quézac a beaucoup souffert. Le cabinet Rebière, chargé d'étudier les possibilités de consolider le pont, tout en améliorant sa capacité de supporter des tonnages supérieurs à 12 T., a rendu son rapport d'étude.

Voici les conclusions en terme de coûts :

Cas n°1 : s'il est décidé de ne pas augmenter les capacité de charge du pont, le chantier serait de 12 mois, et le coût s de 1,2 M€ HT + les honoraires (soit 1,7 M€ TTC).

Cas n°2 : si la capacité de charge est portée à 19 T.

Avec un système de tirant, le coût serait de 1,830 M€.

Avec une dalle de répartition béton, le coût serait porté à 2,150 M€.

La durée du chantier serait alors portée à 15 mois.

Des subventions pourraient être obtenues auprès du Conseil régional, de la DRAC, ainsi que de certains mécénats.

*Monsieur Gaspard PICANDET arrive à 18h, une fois les votes passés. Il n'a pu y participer, sachant qu'il était représenté.*

### **Voirie de Fayet**

L'élargissement de la route de Fayet concerne trois familles, qui se sont déclarées en accord avec le principe d'acquisition de leurs terrains, sur environ 2 m. de large. Selon le document d'arpentage des géomètres, la surface à acquérir est de l'ordre de 133 m<sup>2</sup> et le service des domaines sollicité pour l'évaluation du prix a estimé le coût à 20 €/m<sup>2</sup>.

### **Supérette de Blajoux**

L'état des lieux de départ des locataires, Mme et M. MALIVERNEY a été effectué en présence de Mme le Maire et de M. BOSC.

### **Salle des fêtes de Quézac**

Les agents techniques de Quézac et du village vacances de Blajoux ont refait le sol de la salle en remplaçant le parquet par du carrelage. Ce chantier a pu être réalisé en 15 jours et le résultat est très satisfaisant.

### **Jeux enfants**

Les nouveaux jeux de plein air sont arrivés pour le parc situé derrière la mairie. Ils devraient être installés rapidement. La question est posée pour le reclassement de la table de ping-pong.

### **Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 se déroulera à Quézac le mardi 11 novembre, à 17h. À cette occasion, une exposition en hommage à un soldat mort pour la France : René Fayet, sera mise en place.

### **Association d'irrigation de la plaine de Quézac**

Après le passage du technicien du syndicat mixte du Grand site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, trois propositions ont été faites pour sécuriser le captage de la source d'irrigation. C'est l'option la moins coûteuse qui sera suivie : réduire la hauteur du capot sous la ligne d'eau, afin d'éviter d'éventuels dommages causés par des branchages lors des crues. Le coût estimé est de 3 000 €.

D'autre part, l'association de préfiguration devrait passer prochainement en ASA.

### **Pigeons**

Le clocher de l'église de Quézac, ainsi que le pigeonnier de la cure, sont envahis de pigeons (plus d'une centaine) occasionnant des dégradations des bâtiments. Un système de piège a été proposé par les agents de l'Office départementale de la chasse et de la faune sauvage pour parvenir à leur élimination.

### **Comité des hameaux**

Le point est fait par Marie-Aude SAINT-PIERRE. L'essentiel des demandes se concentre sur l'entretien des chemin ruraux. À ce titre, il est demandé à tous les conseillers de préparer le projet de voirie intercommunautaire 2015.

L'assemblée n'ayant plus de point à traiter, la séance est levée à 18h50.